

Objet : Consultation arrêt de projet – Elaboration PLU – Commune de Terranjou

Madame, Monsieur,

A la suite de votre sollicitation en date du 30 juillet 2025 portant sur la fourniture d'un avis à l'arrêt de projet d'élaboration du PLU, nous vous faisons part de celui-ci par le biais de ce courrier.

Après consultation des pièces, et notamment du diagnostic ou du volet évaluation environnementale, nous pouvons apporter quelques commentaires :

- Le GR® 3D est déshomologué depuis plusieurs années. Aujourd'hui, le GR® de Pays Coteaux du Layon et de la Loire traverse la commune d'Ouest en Est et conduit à la découverte des sentiers communaux.
- Les 6 circuits de randonnée pédestre de la commune sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et valorisés par l'office de tourisme Anjou Vignoble et Villages. Les circuits sont cités en annexe page suivante.

Le Comité invite la commune à préserver ses chemins ruraux (inscrits ou non au PDIPR) de tout projet de vente, cession, abandon ou détérioration. Les travaux de revêtement de l'assise de ceux-ci par un revêtement imperméable (goudron, ciment...) sont également à proscrire.

L'entretien de ce réseau de chemins peut permettre à l'avenir la création de nouvelles boucles pédestres ou l'amélioration des chemins existants et répondre à un développement touristique des sports de nature valorisé par la Communauté de Communes Loire Layon Aubance et son office de tourisme, ou Anjou Tourisme.

Nous encourageons l'inscription des sentiers au PDIPR lorsque ceux-ci répondent aux critères départementaux. Le PDIPR apporte une protection supplémentaire contre la cession des chemins inscrits.

A savoir que le circuit « Circuit de Maligné » (Martigné-Briand) est également labellisé FFRandonnée® Qualité Anjou et bénéficie à ce titre d'une valorisation supplémentaire.

Il est fait mention du projet de liaisons cyclables actuellement en projet à l'échelle de la communauté de communes. Nous invitons la commune à être vigilante sur les tracés pressentis pour accueillir les vélos, et notamment le choix du revêtement de ces chemins pour les sentiers inscrits au PDIPR ou non, tout revêtement imperméable n'étant pas autorisé.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de la Commission
Sentiers et Itinéraires
Alain DUCHÈNE**



COMMUNES-DELEGUEES	CODE ITINERAIRE	NOM ITINERAIRE	DISTANCE KM	COULEUR BAL	LIEU DE DEPART	% REVETU	% PRIVE	PDIPR	ENS	DATE DERNIERE COMMISSION CDESI
CHAVAGNES	49086_03	64- CIRCUIT DES COTEAUX	7,63	JAUNE	PLACE DE L EGLISE	22,43%	0,00%	2011	NON	28-oct-21
CHAVAGNES	49086_04	65- CIRCUIT DES FALUNS	14,75	VERT	PLACE DE L EGLISE	22,71%	0,00%	2011	NON	24-oct-22
MARTIGNE-BRIAND	49191_03	62- CIRCUIT DE LA CHANTLEE	10,33	JAUNE	PARKING DU CHATEAU (pas sur l'itinéraire)	34,82%	7,48%	2013	OUI	28-oct-21
MARTIGNE-BRIAND	49191_07	60- CIRCUIT DE MALIGNE	7,41	BLEU	PARKING DU CHATEAU	28,06%	6,29%	2014	NON	28-oct-21
MARTIGNE-BRIAND	49191_01	61- SUR LES PAS DE SAINT MARTIN	13,88	BLEU	PARKING DU CHATEAU (pas sur l'itinéraire)	30,99%	7,46%	PAS A JOUR	OUI	28-oct-21
NOTRE-DAME-D'ALLENCON	49227_01	63- DE VIGNES EN FORET	9,26	JAUNE	PLACE DE L UNION	30,34%	25,20%	OUI	OUI	28-oct-21